



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° P.2098-LAS-197

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées par le projet de règlement suivant de l'arrondissement de LaSalle.

Le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté à sa séance du 13 janvier 2020, le premier projet de règlement P.2098-LAS-197 amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 28 janvier 2020 à 19 h**, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 janvier 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT BY-LAW NO. P.2098-LAS-197

PUBLIC NOTICE is hereby given to all persons interested by the following draft by-law of the Borough of LaSalle.

The LaSalle Borough Council adopted, at its sitting of January 13, 2020, first draft by-law P.2098-LAS-197 amending By-law No. 2098 to authorize retail stores of second-hand goods in certain zones and to prohibit flea markets and pawnshops throughout the borough.

This draft by-law contains specific provisions that make it subject to approval by referendum.

A public consultation meeting will be held on **Tuesday, January 28, 2020, at 7:00 p.m.** in the borough council chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle.

During this public meeting, the Mayor, or another member of council, will explain the draft by-law, as well as the effects of its adoption, and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

The draft by-law may be consulted at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during opening hours.

GIVEN AT LASALLE, on January 17, 2020.

Nathalie Hadida
Borough Secretary